

**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 DECEMBRE 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 2022.147

***Nombre de membres :***

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	25	Pour :	25
		Contre :	0
		Abstention	0

*Date de la convocation :* 7 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le treize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

**Présents :** M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline CHALLET, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Nicolas TOURNIER.

**Pouvoir(s) :** M. Félix MANERO pouvoir à M. Patrick FERRARI, M. Bertrand DEBUISSER pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, Mme Caroline ANDREU pouvoir à M. Daniel THOMAS, M. Jean-Jacques BECHENY pouvoir à M. Thierry RAFAZINE, Mme Marie CLAIREFOND pouvoir à Mme Christine MERLE-JOSE, Mme Nelly DENES pouvoir à Mme Monique PONS, M. Alexis FRIGOUL pouvoir à Mme Caroline CHALLET, M. Laurent TALBOT pouvoir à M. Francis MUSARD, Mme Hélène TOULY pouvoir à Mme Annette BALAGUE.

**Absent(s) excusé(s) :** Mme Valérie VIGNE, Mme Lylia CHALLAL, Mme Thérèse FOISSAC, Mme Mireille OVADIA.

**Secrétaire de séance :** Mme ARMENGAUD.

**Objet de la délibération : DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**Exposé :**

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation du Conseil municipal.

**Décision :**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°2022.35 en date du 5 avril 2022 par laquelle le Conseil municipal d'Aucamville confie au Maire un certain nombre d'attributions,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

**Décide**

**Article unique** : de prendre acte de la communication des décisions suivantes :

Champs de délégation	N° décision	Date	Objet	Montant
<b>Tarifification</b>	DEC 42.2022	19/10/2022	Tarifs sorties centre de loisirs vacances de la Toussaint	Divers tarifs
	DEC 43.2022	15/11/2022	Tarifs sortie culture bus Théâtre de la cité 13 janvier 2023	Divers tarifs
	DEC 44.2022	15/11/2022	Tarifs sortie culture bus Orchestre du capitole 19 février et 13 mai 2023	Divers tarifs
	DEC 46.2022	29/11/2022	Tarifs portage des repas	Divers tarifs
	DEC 47.2022	29/11/2022	Tarifs location de salles, occupation du domaine public et droits de place pour la fête locale	Divers tarifs
<b>Recours à un professionnel du droit</b>	DEC 45.2022	24/11/2022	Recours au cabinet Goutal, Alibert et Associés pour les questions juridiques liées au statut	Convention d'honoraire
	DEC 49.2022	29/11/2022	Recours au cabinet Bouyssou et associés pour une mission d'assistance juridique pour la rédaction d'un procès-verbal d'infraction aux règles d'urbanisme	Convention d'honoraire
<b>Délivrance de concessions dans le cimetière</b>	3/84/118	22/11/2022	Concession de 30 années d'une superficie de 5,51 m <sup>2</sup>	511 €
	CV11	22/11/2022	Concession de 15 années d'une caverne	237 €
	3/115/75	29/11/2022	Concession de 30 années d'une superficie de 5,51 m <sup>2</sup>	511 €
	UF72	29/11/2022	Concession de 30 années d'un colombarium	384 €
	CV12	29/11/2022	Concession de 15 années d'une caverne	237 €

Le Maire,

Gérard ANDRE

*Document signé électroniquement*